Image not found or type unknown

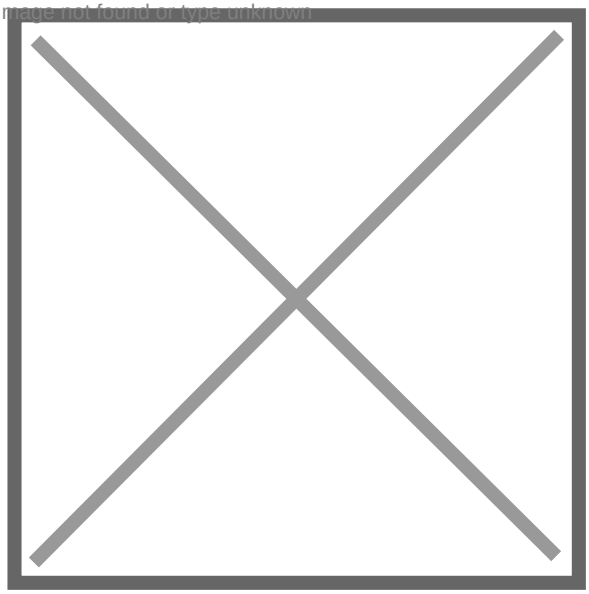

Accusation de nuissances sonores et de dégradations

Par **stephaneA**, le **12/08/2010** à **11:48**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement dans un immeuble récent. Il y a 1 mois, j'ai reçu une lettre recommandée de mon syndic, m'informant que des personnes se plaignaient de nuissance durnes et nocturnes provenant de mon appartement. Et que j'étais également responsable de dégradations dans les parties communes.

J'ai tout de suite contacter mon syndic pour lui demander des explications. Le type des nuisances (bruit de pas, son de la télévision trop fort...) etles dégradations qui me sont reprochées. Je n'ai pas eu de réponse de leur part, car ils ne se sont fait que le relai des plaigants et ne savent pas précisement ce qui m'est reproché. Je leur ai donc demandé de prendre contact avec les personnes qui se plaignent de moi pour qu'elles passent chez moi m'expliquer ce qu'ils me reprochent.

Voila, maintenant 1 mois que j'attends des explications que personne ne veut (ou peut) me donner.
Mon syndic me dit avoir contacté les personnes après mon coup de téléphone mais elles ne passes pas chez moi et le syndic ne veut pas me donner leur nom

Est-il normal que mon syndic m'envoie un recommandé de la sorte sans être capable de m'informer plus précisement de ce qui m'est reproché ?

Quels sont mes recours pour faire annuler ces accusations qui ne semblent pas avoir de fondement ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés